



## Expiration titre de séjour - autorisation de travail

-----  
Par SamiSr

Bonjour,

Actuellement en CDI avec une APS mention recherche d'emploi ou création d'entreprises, je demande une carte de séjour salarié.

Mon dossier de renouvellement de changement de statut a été refusé car il m'est demandé l'autorisation de travail. Mon employeur a effectué la demande d'autorisation de travail il y'a 8 jours (le 09/12/21).

Je souhaite vous poser deux questions concernant ma situation :

Mon autorisation de travail sera-t-elle acceptée sachant que j'avais un salaire de 2340? à mon recrutement ? Faut t-il que j'envisage un refus pour complément ?

Le jour de ma demande d'autorisation, mon employeur a augmenté mon salaire brut à 2500? (par rapport au 2384,20?).

Je travaille en tant qu'ingénieur études et développement, cet emploi fait suite à mon diplôme d'ingénieur en génie mathématique et modélisation. Y a t-il d'autres critères à prendre en compte ?

Comment puis-je faire pour avoir un récépissé justifiant mon séjour et pour ne pas perdre mon emploi, sachant que ma demande d'autorisation de travail est en cours d'instructions et que l'organisme concerné n'a aucune visibilité sur les délais de délivrance et mon titre de séjour actuel expire le 06/01/2022.

Un grand merci pour votre aide et votre bienveillance !